



## Lettre du Grand Maître aux Frères de la GLNF

Paris, le 30 mai 2011

Mes Bien Aimés Frères,

Dans un moment où les interprétations de nos Statuts et Règlements prêtent à confusion, je vous adresse ce court propos afin de vous éclairer sur certains points du fonctionnement de notre Institution, dont nul ne peut s'affranchir.

Le Grand Maître est gardien et garant du respect de nos statuts et Règlements, ainsi que des Us et Coutumes de l'Ordre.

### **La Grande Loge Nationale Française relève d'un double fonctionnement :**

. **Sur le plan profane**, nous sommes une association loi 1901, dirigée par un Conseil d'Administration et un Président dont il est issu.

. **Sur le plan maçonnique**, nous sommes une Obédience, conduite par un Grand Maître.

L'association a pour but de gérer les aspects administratifs et financiers, elle n'est pas destinée à prévaloir sur notre dessein spirituel. Nos statuts prévoient que le Grand Maître est de droit le Président de notre association. Ceci, dans le but **que notre fonctionnement maçonnique ne soit pas subordonné à des intérêts qui seraient contraires à notre Obédience.**

Notre Conseil d'Administration a démissionné le 21 janvier 2011, afin de dissiper les contrevérités répandues sur les réseaux de communication. Maître Monique Legrand, administrateur ad hoc, a alors été désignée par le Tribunal de Grande Instance de Paris pour gérer notre fonctionnement administratif et financier. Son mandat, parfaitement défini, ne couvre pas notre fonctionnement maçonnique, qui continue à relever de la direction du Grand Maître, proposé par le Souverain Grand Comité et ratifié par le vote des délégués des Loges, en Assemblée Générale.

Le Grand Maître est aussi Président de l'association quand celle-ci dispose d'un Conseil d'Administration – Le Grand Maître n'est pas Président de l'association quand celle-ci ne dispose pas d'un Conseil d'Administration. Ce qui ne l'empêche alors, en aucun cas, d'exercer sa fonction première de direction de l'Obédience. **La Grande Maîtrise n'est pas vacante et continue à s'exercer, en accord avec les dispositions de nos Statuts et règlements.** Les tentatives d'égarer la compréhension des Frères sur ces points, ont pour but d'une part de semer confusion et division, d'autre part de servir et justifier faussement des postures non dénuées de visées personnelles.

Je remettrai mon mandat de Grand Maître le 27 juin 2011 au Souverain Grand Comité.

Durant la carrière maçonnique, tous les Frères prêtent des serments à tous les grades. Ces serments sont importants à deux titres : par leur contenu et par la fidélité à la parole donnée qu'ils impliquent. **Ne pas les respecter, c'est se renier soi-même.**



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

# GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

Ainsi en est-il du serment de Grand Maître Provincial qui stipule : « *Je m'engage en outre à continuer de me soumettre à la Constitution et au Règlement Général de la Grande Loge Nationale Française ... et à me soumettre au Très Respectable Grand Maître, Chef de l'Ordre maçonnique en France, dont je tiens directement mon mandat et auquel je dois l'hommage.* ». **Les Grands Maîtres Provinciaux reçoivent leur fonction et leur légitimité du Grand Maître. Le serment de Grand Maître Provincial les lie à lui.**

Certains Grands Maîtres Provinciaux qui aujourd'hui ne le sont plus, en nombre réduit, ont cru bon à plusieurs reprises d'appeler à s'opposer à la Gouvernance de notre Obédience, gouvernance dont ils étaient membres par leur fonction. En tant que Frère, chacun est bien entendu libre d'émettre ses opinions dans le strict respect de l'autre d'une part, le respect des règles de base et de nos statuts d'autre part. **Mais leurs déclarations ont été réalisées en se prévalant de leurs fonctions, en totale contradiction avec les serments qu'ils ont pris sur le Volume de Loi Sacrée.** Il leur appartenait de tirer les conséquences maçonniques de leurs actes ; eux ne l'ayant pas fait, j'ai assumé pleinement la responsabilité de Grand Maître de l'Obédience.

Recevez, Mes Bien Aimés Frères, l'expression de mes sentiments les plus fraternels.

François Stifani  
Grand Maître